

Commune de GESVES

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Conseil communal du 26-08-2020

PRESENTS : VERLAINE André, Président - Conseiller communal;
VAN AUDENRODE Martin, Bourgmestre;
BARBEAUX Cécile, HERMAND Philippe, VISART Michèle, DEBATTY Benoit, Echevins;
PISTRIN Nathalie, Présidente du CPAS;
COLLOT Francis, PAULET José, LACROIX Simon, BODART Eddy, SANZOT Annick, DECHAMPS Carine, BERNARD André, BALTHAZART Denis, LIZEN Maggi, TOUSSAINT Joseph, HECQUET Corentin, Conseillers communaux;
SEINE Nathalie, Directeur général faisant fonction.

EXCUSEE: WIAME Mélanie, Conseillère communale

LE CONSEIL COMMUNAL,

(27) ASBL PLATEFORME POUR LE SERVICE CITOYEN

Considérant la campagne de l'ASBL "PLATEFORME POUR LE SERVICE CITOYEN" visant à associer les communes au développement du service citoyen en Belgique et la présentation de la Plateforme au Collège du 17 août 2020 ;

Considérant les Principes fondamentaux de la Charte d'adhésion au Service Citoyen, à savoir :

- Une vraie étape de vie : Le Service Citoyen constitue un engagement à plein temps d'une durée continue de minimum six mois. Il renforce le développement personnel et l'implication des jeunes dans la société.
- Un service citoyen accessible à tous les jeunes : Affichant une vocation universelle, le Service Citoyen doit être accessible à tous les jeunes de 18 à 25 ans et leur assurer les moyens de subvenir à leurs besoins pendant cette période.
- Au service de missions d'intérêt général : Le Service Citoyen est centré sur des missions répondant à de réels enjeux de société (sociaux, environnementaux, culturels, etc.) et constitue une contribution utile pour les organismes d'accueil et leurs bénéficiaires.
- Un temps d'apprentissage, de formation, d'orientation et d'ouverture : Le Service Citoyen mobilise les jeunes qui acquièrent des compétences multiples (sociales, manuelles, relationnelles, intellectuelles, ...). Tout en restant un temps consacré à servir l'intérêt général et la citoyenneté, il encourage les jeunes à avancer dans leur projet personnel.
- Une expérience collective et un temps de brassage social et culturel : Le Service Citoyen doit impérativement favoriser le brassage social et culturel. Afin d'encourager l'entraide, la complémentarité, la solidarité, la responsabilité, le Service Citoyen inclut des temps de rencontres, d'échanges entre jeunes de tous horizons, entre générations et des expériences collectives. Il constitue une double opportunité : construire et se construire.
- Un temps reconnu et valorisé : Ce temps donné à la collectivité doit être reconnu par un véritable statut ainsi que par l'ouverture de droits et avantages (dispense de recherche d'emploi, indemnités, sécurité

sociale, assurances, ...).

· Un dispositif fédérateur : Soutenu et mis en oeuvre par les autorités publiques, le Service Citoyen constitue un projet fédérateur qui doit associer dans sa mise en oeuvre l'ensemble des parties prenantes : Institutions publiques mais aussi collectivités locales, associations, représentants des jeunes, partenaires sociaux, entreprises...

Considérant que la période d'engagement est extrêmement enrichissante pour les jeunes qui se lancent dans une mission de ce type et permet à une grande majorité de se rediriger vers un emploi ou une formation par la suite ;

Considérant que la Commune entend renforcer la participation citoyenne et les relations intergénérationnelles et que ce type de projet y répond ;

A l'unanimité des membres présents;

DECIDE

1. de soutenir le projet de l'ASBL PLATEFORME POUR LE SERVICE CITOYEN en signant la charte « Un Service Citoyen pour tous les jeunes ».

2. de faire connaître l'existence du Service Citoyen sur le territoire communal auprès des jeunes de 18 à 25 ans et des organismes qui pourraient en accueillir via :

- Des publications dans le Gesves Info,
- La diffusion d'affiches et de flyers,
- La diffusion de l'information sur le site internet et la page Facebook de la Commune.